

était presque calqué sur celui de la France, il a été entièrement réorganisé ces dix dernières années sur le modèle des autres régimes scolaires du Canada. Dans la majorité des écoles catholiques, la langue d'enseignement est le français et dans les écoles non catholiques c'est l'anglais, à deux ou trois exceptions près. Des organismes privés financent et dirigent des écoles élémentaires et secondaires privées, des collèges classiques, des écoles commerciales et des établissements qui dispensent un enseignement de niveau supérieur. Les écoles publiques fonctionnent grâce aux impôts levés par les localités et aux subsides accordés par la province. L'enseignement y est gratuit et accessible à tous les enfants d'âge scolaire.

L'administration scolaire au Québec a connu un changement profond en 1964 lorsqu'a été créée une autorité publique unifiée à l'échelon provincial: un nouveau ministère de l'Éducation ayant à sa tête un ministre et un sous-ministre qui étaient préalablement à la direction du ministère de la Jeunesse. On a nommé également deux sous-ministres adjoints, l'un pour le secteur catholique, l'autre pour le secteur non catholique.

La tendance au Québec est le nombre croissant de programmes d'études polyvalents qui offrent des options par paliers et la progression par matière.

En 1969, les structures de l'enseignement post-secondaire furent définitivement mises en place au Québec. Les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP en abrégé) offrirent alors aux élèves deux ou trois années de formation technique et générale préparant à l'entrée sur le marché du travail ou satisfaisant aux conditions requises pour l'admission à l'université. On compte actuellement plus de 40 CEGEPS, qui sont tous francophones, à l'exception de quatre. Les CEGEPS ont rapidement transformé le système d'enseignement du troisième cycle. À ces progrès s'ajoutent d'autres réalisations importantes, entre autres, une nouvelle université du Québec et un nouveau Conseil des universités. Plusieurs universités et collèges implantés au Québec offrent une vaste gamme de cours menant au diplôme, au brevet et au certificat d'études.

Le système d'enseignement dans le Nouveau-Québec, qui est administré par le ministère des Affaires indiennes et du Nord, englobe dix écoles fréquentées par environ 800 étudiants du niveau élémentaire.

L'Ontario a un régime de treize années de scolarité qui prévoit également les jardins d'enfants et la préscolarité. L'une de ses dernières innovations est l'introduction du système de points ou